



Sécurité des voyageurs : la FNAUT exprime son inquiétude croissante

Plusieurs accidents ou incidents ont montré récemment que la sécurité des usagers des transports est mal assurée. La FNAUT rappelle que la sécurité est la première exigence des voyageurs, et que sa garantie doit constituer la priorité des exploitants et des pouvoirs publics.

Incidents ferroviaires

- Le 12 octobre dernier, un autorail X 73 500 a déraillé à faible vitesse sur un aiguillage à Sainte-Pazanne (Loire-Atlantique). Précédemment, on a observé le non-abaissement de barrières de passages à niveau entre Bordeaux et Hendaye, et entre Saumur et Thouars.

Depuis le 2 novembre, certains autorails ne sont plus autorisés à circuler en solo sur certaines lignes d'Alsace, de Lorraine et d'autres régions, ce qui entraîne la suppression de trains sur d'autres lignes : un paradoxe sinon un contresens.

- Le 20 octobre, un autorail TER, endommagé après avoir heurté deux bovins à 140 km/h, a roulé sans frein sur 19 km, entre Abancourt et Serqueux (Seine-Maritime) : « un incident grave et préoccupant », selon le secrétaire d'Etat aux transports.

Les voyageurs veulent être rassurés. La FNAUT demande que les enquêtes en cours sur ces incidents graves et les mesures qui devront être prises par la suite fassent l'objet de communications publiques périodiques, comme cela a été fait lors de l'accident de Brétigny.

Accidents routiers

- Le 21 octobre, à Toulonne (Gironde), un autorail TER a percuté un camion heureusement non chargé, bloqué sur un passage à niveau. L'accident a fait 17 blessés, dont 13 parmi les passagers du train. Les accidents de ce type ne sont pas rares.

- Le 23 octobre, à Puisseguin (Gironde), 43 personnes sont décédées lors de la collision entre un autocar et un camion sur une route départementale.

Le transport par train ou autocar est nettement moins dangereux que le transport automobile. La FNAUT estime cependant que sa sécurité peut et doit être améliorée.

Qu'il s'agisse de la réglementation ou des aménagements, la sécurité doit être renforcée aux passages à niveau. La FNAUT rappelle que 99 % des accidents qui s'y produisent sont des accidents routiers, dus à un comportement inadéquat des automobilistes et conducteurs de camions.

La FNAUT ne s'exprimera sur l'accident de Puisseguin qu'une fois connues les conclusions de l'enquête en cours, et si elle l'estime nécessaire.

Contacts presse :

- Bruno Gazeau, président de la FNAUT, tél. 06 76 73 31 09
- Jean Lenoir, vice-président, tél. 06 19 09 78 89
- Jean Sivardière, vice-président, tél. 04 76 75 23 31